



DOCUMENT DE TRAVAIL

# Étude de cas sur l'alimentation scolaire : **Maroc**

Préparée par le Consortium international de recherche sur la santé à l'école et la Nutrition, une initiative de la Coalition sur l'alimentation scolaire

**Soumis par :**

**Abderrahim MOUNSSIF** : PhD en Sciences Économiques et Gestion. Laboratoire d'Études et Recherches Économiques et Sociales. Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Meknès. Université Moulay Ismail, Maroc.

**Abdelmajid SAIDI** : Enseignant-chercheur en Sciences Économiques. Laboratoire d'Études et Recherches Économiques et Sociales. Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Meknès. Université Moulay Ismail, Maroc.

**Mahmoud SEKTAOUI** : Inspecteur des affaires financières (\*) au Ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports au Maroc. Direction provinciale de l'enseignement d'Ouezzane. Académie régionale d'éducation et de formation de la région Tanger-Tétouan-El Hoceima.

(\*) Parmi les missions de l'inspecteur des affaires financières, l'accompagnement, le suivi, l'encadrement et la formation des intervenants dans la mise en œuvre du service de la restauration scolaire, ainsi que l'audit, l'évaluation et l'inspection.

Janvier 2025

# Sommaire

Contexte historique	1
Profil du pays	2
Population et économie	2
Enseignement	2
Sécurité alimentaire, nutrition et santé	3
Conception et mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire	3
Description	3
Objectifs	4
Couverture	4
Ciblage	4
Type de repas	5
Normes nutritionnelles	5
Approvisionnement de denrées alimentaires	6
Cadre juridique et évolution des politiques publiques	7
Coûts de mise en œuvre	7
Financement	8
Suivi et évaluation	9
Leçons apprises et meilleures pratiques	10
Défis	10
Remerciements	11
Ressources et base de données	11
Contacts	13
Citation	13
Annexes	14

## **Note aux lecteurs**

*Les documents de travail publiés par le Consortium sont des versions préliminaires de documents de recherche qui n'ont pas été publiés dans un journal ou évalués par le biais d'un processus de révision par les pairs. Le but de leur circulation est de partager les données existantes, de faciliter l'analyse comparative et de stimuler les collaborations. Le contenu ou les opinions exprimées dans le document sont la seule responsabilité de l'auteur(e) ou des auteur(e)s et n'engagent les points de vue du Consortium de recherche sur la santé scolaire et la nutrition. Toute erreur de commission ou omission n'engage que les auteur(e)s et ne peuvent être attribuées à l'une des institutions mentionnées précédemment.*

# Contexte historique

L'alimentation scolaire (AS) au Maroc n'est pas récente (FAO, 1953). Elle est caractérisée par trois phases d'évolution distinctes (Mounssif et Saidi, 2023). La première remonte aux années de la prévalence des écoles coraniques, il y a plusieurs siècles, lorsque les communautés locales géraient le service par leurs propres moyens (Soussi, 1960). La deuxième phase, marquée par une gestion directe des repas scolaires de la part du ministère de l'enseignement, débuta avec le protectorat du Maroc en 1912 et continua jusqu'en août 2022. La troisième phase a débuté en septembre 2022, lorsque le ministère de l'éducation nationale, du préscolaire et des sports (MENPS) a externalisé le service (MENPS, 2022) (Annexe 1).

Concernant la première phase mentionnée, les cantines existaient déjà depuis plusieurs siècles dans certaines écoles musulmanes au profit des enfants nécessiteux (FAO, 1953; TAZI, 2000). Dès la fondation de l'Université Al-Qarawiyyin à Fès en 859 par *Fatima Al Fihriya*, les élèves venaient de tout le pays pour la rejoindre et bénéficiaient souvent du logement et de la restauration (TAZI, 2000). Dès lors, l'enseignement religieux traditionnel était dispensé à l'intérieur des mosquées (*Kuttab ou M'sid*), les *zawayas* et les écoles coraniques réparties dans tout le pays (Le Tourneau, 1949 ; Soussi, 1960; TAZI, 2000; Berrada, 2007).

Avec l'arrivée des protecteurs au Maroc en 1912, notamment les Français, et sous prétexte que l'éducation fournie dans les écoles coraniques ne pouvait pas suivre et concurrencer celle des pays dits développés, des établissements de l'enseignement moderne ont été construits. Certains d'entre eux contenaient des internats destinés à loger et à nourrir les élèves issus des familles nécessiteuses (RIVET, 1979). Pour les inciter à fréquenter davantage les écoles, le protectorat a mis en place d'autres bourses scolaires pour les différents cycles d'enseignement existants à l'époque. Le contenu des arrêtés *viziriels* qui encadraient les bourses et le fonctionnement des internats est une preuve à cet effet.<sup>1</sup>

Après son indépendance en 1956, le Maroc a entrepris une série de réformes de son système éducatif (Llorent-Bedmar, 2014). Ainsi, il a focalisé ses efforts sur les programmes d'appui à la scolarisation, dont celui des « internats et des cantines scolaires » (PAM, 2019; INE, 2019). Dans ce sens, le MENPS a pris en main le service de l'AS au niveau national. Il a partagé sa gestion avec ses services extérieurs, à savoir les académies régionales d'éducation et de formation (AREF) et les directions provinciales de l'enseignement (DPE).

Dans le cadre de l'appui à la scolarisation, une coopération a été établie depuis 1978 jusqu'à 2003 avec le Programme Alimentaire Mondial pour appuyer le programme d'AS (PAM, 2019). En outre, l'État a construit des centaines d'internats et de cantines scolaires à travers tout le territoire national (Annexe 2). De surcroît, il a revalorisé plusieurs fois les bourses scolaires (INE, 2019) (Annexe 3). Néanmoins, les dysfonctionnements de la gestion directe adoptée persistaient. C'est pourquoi, dans le cadre du nouveau management public, le MENPS a délégué la gestion de ce service à des sociétés privées et spécialisées depuis septembre 2022 et ce, après une gestion directe qui a duré plus d'un siècle (Mounssif et Saidi, 2023).

---

<sup>1</sup> Arrêté viziriel du 7/4/1920 organisant et réglementant le fonctionnement des internats des établissements scolaires au Maroc. BO n° 390 du 13 Avril 1920 ; Arrêté viziriel du 25/4/1922 réglant l'attribution des bourses dans les établissements scolaires payants de l'enseignement des indigènes. BO n° 500 du 23 Mai 1922 ; Arrêté viziriel du 27/5/1938 réglant l'attribution des bourses dans l'enseignement secondaire musulman ; Arrêté viziriel du 21/3/1942 créant des bourses pour le suivi des leçons dans les internats des écoles primaires musulmanes au Maroc. BO n° 1538 du 27 Avril 1942 ; Arrêté viziriel du 24/07/1951 réglant l'attribution des bourses scolaires dans les écoles de l'enseignement primaire islamique. BO n° 2028 du 7 Septembre 1951 ; Arrêté viziriel du 14/08/1951 réglant l'attribution des bourses scolaires dans les écoles de l'enseignement secondaire islamique. BO n° 2028 du 07 Septembre 1951.

# Profil du pays

## Population et économie

Tableau 1: Indicateurs de la démographie et de l'économie marocaines

Population totale (2023)	Nombre total de personnes âgées de 5 à 19 ans (2023)	Nombre total de personnes employées dans le secteur agricole (2023)	Produit intérieur brut par habitant (2023)
37 840 044 <sup>2</sup>	7,5 million <sup>3</sup>	40 % de la population active <sup>4</sup>	3 672,1 USD <sup>5</sup>

## Enseignement

Le système éducatif est caractérisé par une cohabitation public-privé sous la responsabilité du MENPS. Les élèves peuvent choisir un établissement public (gratuit) ou un établissement privé (payant).<sup>6</sup> Le cursus classique est composé de 4 niveaux. Le préscolaire qui dure 2 ans (de 4 à 5 ans). Le primaire qui dure 6 ans (de 6 à 11 ans). Le secondaire qui dure 6 ans est aussi divisé en 2 : le collégial qui dure 3 ans (de 12 à 14 ans) et le qualifiant qui dure 3 ans (de 15 à 17 ans). Il y a aussi le post-secondaire (+18).<sup>7</sup> L'année scolaire se déroule de septembre à mi-juillet de l'année suivante. Plusieurs périodes de vacances ponctuent l'année.<sup>8</sup>

Selon les statistiques du MENPS en 2024, l'effectif total des scolarisés dans le public et privé concernant les 3 cycles (primaire, collégial et qualifiant) a atteint 8 003 806 pour l'année scolaire 2023/2024 contre 7 931 841 en 2022/2023. Dans l'enseignement public en 2023/2024, le nombre total des élèves au niveau des 3 cycles s'élève à 7 392 050. Les filles représentent 48,9 % du total des élèves. Le taux brut de scolarisation est en nette amélioration passant de 49% en 2017-2018 à 82,1 % en 2023-2024. Ce taux est de 75,5 % en milieu urbain en 2023-2024 contre 92,9 % en milieu rural. Quant au taux de scolarisation des enfants âgés de 4-5 ans, les statistiques du ministère font état d'un taux 78,7 % en 2023-2024 contre 76,2 % en 2022-2023. Il est à noter que les établissements scolaires du privé représentent 38,4 % de l'ensemble des établissements scolaires au Maroc.<sup>9</sup> L'ensemble des chiffres de l'évolution des effectifs sont en Annexe 4 et la formation continue en Annexe 5.

Tableau 2: Données sur la scolarisation des enfants au Maroc

Nombre total d'élèves 2023/24	Nombre total d'écoles 2023/24	Taille moyenne des classes enseignement public 2023/2024	Nombre d'enfants participant aux repas scolaires	Pourcentage d'enfants éligibles aux repas scolaires gratuits
8 003 806 Public et privé (primaire, collégial et qualifiant)	12 133 (public)	- Classes ayant 36 élèves et moins dans le primaire 86.7 %. - Classes ayant entre 37-40 élèves dans le collégial 31.9 %. - Classes ayant 36 élèves et moins dans le qualifiant 63.8 %.	1 175 614 élèves 2023/2024 <sup>10</sup> contre 1 396 194 élèves en 2022/2023 <sup>11</sup>	<b>17.34 %</b> 6780298 est le total des élèves de l'enseignement public du primaire au qualifiant.

<sup>2</sup> <https://www.worldometers.info/world-population/morocco-population/> consulté le 26/07/2024

<sup>3</sup> [Les Indicateurs sociaux du Maroc, Edition 2023 \(hcp.ma\)](#) consulté le 26/07/2024

<sup>4</sup> [L'agriculture au Maroc en 2023 – AgriMaroc.ma](#) consulté le 27/07/2024

<sup>5</sup> [GDP per capita \(current US\\$\) - Morocco | Data \(worldbank.org\)](#) consulté le 27/07/2024

<sup>6</sup> [Le système scolaire au Maroc : le guide complet \(lepetitjournal.com\)](#) consulté le 28/07/2024

<sup>7</sup> [EFA national report 2013-2015 \(Morocco\) - UNESCO Bibliothèque Numérique](#) consulté le 28/07/2024

<sup>8</sup> [Le système scolaire au Maroc : le guide complet \(lepetitjournal.com\)](#) consulté le 28/07/2024

<sup>9</sup> [Indicateurs 2023-2024-num \(men.gov.ma\)](#) consulté le 29/07/2024

<sup>10</sup> [Indicateurs 2023-2024-num \(men.gov.ma\)](#) consulté le 29/07/2024

<sup>11</sup> [Bilan MENPS 22-23- FR - VF.pdf](#) consulté le 30/07/2024

## Sécurité alimentaire, nutrition et santé

Le Maroc, à l’instar de la communauté internationale, s’est engagé depuis trois décennies, à l’amélioration de l’état de santé de la population en agissant sur l’un de ses déterminants majeurs qui est la nutrition. Bien que la situation nutritionnelle ait été améliorée durant ces dernières années (Annexe 6), beaucoup de choses restent à faire, notamment en rapport avec la mondialisation, l’urbanisation, la démographie et les changements dans les modes de vie et d’alimentation.<sup>12</sup> Pour cela et dans la perspective de la réalisation des Objectifs du Développement Durable liés à la nutrition, le Maroc a élaboré, avec l’appui de l’UNICEF et de l’OMS, sa stratégie Nationale Multisectorielle de Nutrition 2024-2030.<sup>13</sup> Dans la même veine, il a mis en place son programme national de nutrition scolaire appelé « *Sehaty fi Taghdiyati* ». <sup>14</sup>

Tableau 3 : Insécurité alimentaire des enfants de 5 à 19 ans au Maroc

Insécurité alimentaire	Enfants de 5 à 19 ans	Année	Références
Retard de croissance	Filles et garçons : ~7%	2019	<a href="#">mmc1.pdf (thelancet.com)</a> page: 215
Maigreur	Filles ~3% / garçons ~5%	2022	<a href="#">mmc1.pdf (thelancet.com)</a> Page: 323
Surcharge pondérale	Filles et garçons ~16%	2016	<a href="https://data.worldobesity.org/country/morocco-146/#data_prevalence">https://data.worldobesity.org/country/morocco-146/#data_prevalence</a>
Obésité	Filles ~6% / garçons ~5%	2022	<a href="#">mmc1.pdf (thelancet.com)</a> Page: 323

Les données concernant les carences en micronutriments des enfants de 5 à 19 ans ne sont pas disponibles.

## Conception et mise en œuvre des programmes d’alimentation scolaire

### Description

L’alimentation scolaire au Maroc fait partie du programme « internats et cantines scolaires ». <sup>15</sup> L’État s’est basé sur ce service pour appuyer la scolarisation des enfants et réduire les inégalités territoriales en matière d’accès à l’éducation (MENPS 2022a; PAM, 2019). Le programme est géré à travers un processus décisionnel semi décentralisé.<sup>16</sup> Dans cette optique, la gestion de l’AS est confiée aux douze AREF existantes sur le territoire du Royaume, mais sous la tutelle du MENPS. A noter que chaque région dispose d’une AREF. Ainsi, les directeurs des AREF sont nommés ordonnateurs par le ministre de l’économie et des finances, et concluent ainsi des marchés de l’AS ou délèguent les crédits aux directeurs des DPE<sup>17</sup> (les sous ordonnateurs) pour les conclure à l’échelle locale avec des sociétés privées et spécialisées (MENFPESRS, 2021; Mounssif et Saidi, 2023).

Chaque AREF ou DPE conclut un marché ou plus pour assurer la mise en œuvre de l’AS au profit des élèves bénéficiaires des bourses. Elle prépare des Cahiers des Prescriptions Spéciales (CPS) conformément au Décret relatif aux marchés publics de 2023, et leurs contenus doivent être respectés par les entreprises contractantes. Ces dernières

<sup>12</sup> <https://www.sante.gov.ma/Documents/2019/06/Programme%20National%20de%20Nutrition.pdf> consulté le 03/06/2024

<sup>13</sup> [Stratégie nationale multisectorielle de nutrition Maroc VF.pdf.pdf \(unicef.org\)](#) consulté le 30/09/2024

<sup>14</sup> [Education nutritionnelle \(men.gov.ma\)](#) consulté le 07/07/2024

<sup>15</sup> Dahir N° 1.19.113 du 9 Août 2019 relatif à la publication de la loi cadre 51.17 se rapportant au système d’éducation, de formation et recherche scientifique (BO n° 6805 du 19 Août 2019).

<sup>16</sup> [https://gcnf.org/wp-content/uploads/2024/07/Morocco\\_2024\\_Report\\_R3.pdf](https://gcnf.org/wp-content/uploads/2024/07/Morocco_2024_Report_R3.pdf) consulté le 08/08/2024

<sup>17</sup> Il y a 82 DPE au Maroc. <https://www.men.gov.ma/Ar/Pages/Academies.aspx> consulté le 02/05/2024

approvisionnement les restaurants en denrées alimentaires, gèrent les stocks et préparent les repas dans les cuisines des établissements scolaires. Elles assurent aussi le nettoyage des locaux et assument les risques d'intoxications et d'accidents du travail (MENPS, 2022a).

Pour les menus, ce sont les maîtres d'ouvrages (AREF ou DPE) qui les établissent avant le lancement des marchés. Les gestionnaires des institutions scolaires établissent les commandes des repas et les présentent à leurs directeurs pour le visa. Ceci se fait sur la base des feuilles de communication préparées par les surveillants généraux des internats<sup>18</sup>, qui déterminent le nombre d'élèves bénéficiaires de la restauration par jour. Les gestionnaires et les surveillants généraux des internats, en plus des directeurs des établissements, jouent le rôle des contrôleurs internes de la qualité du service mis en œuvre par les sociétés titulaires des marchés. Ils soumettent tous (y compris les sociétés contractantes) au contrôle selon les réglementations en vigueur (MENPS 2022a).

## Objectifs

Le programme national de repas scolaire au Maroc a pour but de lutter contre l'abandon scolaire, d'améliorer la nutrition, et de renforcer l'apprentissage, en particulier dans les zones rurales.<sup>19</sup> Selon la correspondance ministérielle n° 0769/21 du 27 juillet 2021, les objectifs spécifiques de l'externalisation de la restauration scolaire sont de dépasser les défaillances qu'a connu la gestion directe (mauvaises conditions de stockage, de préparation et de présentation des repas, non-qualification des agents de la cuisine) ; d'améliorer la qualité des repas servis; de permettre au personnel administratif des établissements scolaires de se consacrer à leurs missions pédagogiques ; de partager les risques avec les prestataires de service (intoxications, accidents de travail...); et de rationaliser les dépenses de ce secteur.

## Couverture

Aujourd'hui, il existe deux types de bénéficiaires des repas scolaires : les internes bénéficiant de trois repas par jour et les demi-pensionnaires bénéficiant du repas de midi. Nous rappelons que la mise en œuvre de l'AS est confiée aux douze AREF existantes sur le territoire du Royaume et ses services provinciaux, à savoir les DPE. Une délégation de la gestion du service à des sociétés privées et spécialisées a été adoptée depuis septembre 2022. L'évolution des bénéficiaires des cantines scolaires et des internats selon le cycle d'enseignement, sexe et milieu est en Annexe 7.

## Ciblage

Les repas scolaires au Maroc sont gratuits pour les bénéficiaires. Les critères d'éligibilité sont encadrés par le décret n° 2.24.475 du 24 juillet 2024 modifiant et complétant le décret n° 2.19.333 du 7 août 2019 déterminant les types et montants des bourses des internats et des restaurants scolaires des établissements publics d'enseignement, ainsi que les conditions pour en bénéficier. Il a été publié dans le Bulletin Officiel n° 7321 du 29 juillet 2024.

Ceci pour l'aligner avec le contenu du registre social unifié (RSU) créé par la loi n°72.18. Ce registre vise à améliorer l'efficacité de ciblage des familles pour bénéficier des programmes d'appui social en général. Le gouvernement a exigé l'inscription au dit registre pour toutes les familles. A cet égard, le décret précité a annulé le service « complément de repas » (des

---

<sup>18</sup> Dans le cas des cantines, c'est le directeur de l'établissement qui établit la feuille de communication, parce que ces dernières ne disposent pas de surveillants généraux.

<sup>19</sup> [https://gcnf.org/wp-content/uploads/2024/07/Morocco\\_2024\\_Report\\_R3.pdf](https://gcnf.org/wp-content/uploads/2024/07/Morocco_2024_Report_R3.pdf) consulté le 08/08/2024

collations = biscuits, fromages, dattes...) pour les élèves du primaire en milieu rural<sup>20</sup>, qui bénéficiait à environ 1,3 million d'élèves. Il est à noter que ledit décret entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2024/2025. De ce fait, les demandes de bourses doivent être soumises en ligne via une plateforme créée à cet effet. Une commission provinciale<sup>21</sup>, sur la base des points attribués aux familles en fonction du RSU et de la distance du domicile, établira la liste des élèves bénéficiaires dans la limite des quotas alloués à chaque établissement, et classera tous les élèves non bénéficiaires sur une liste d'attente par ordre croissant. Pour la priorité dans l'octroi de ces bourses, est donnée aux élèves en situation de handicap, aux orphelins, aux enfants abandonnés résidant dans des institutions de protection sociale, aux enfants de martyrs et de résistants, aux pupilles de la nation, ainsi qu'aux élèves transférés en dehors des secteurs de leurs établissements d'origine.

## Type de repas

Le décret n°2.24.475 du 24 juillet 2024, qui a annulé le « complément de repas » dont bénéficiaient les élèves du cycle primaire au milieu rural, stipule que les élèves internes continueraient de bénéficier de trois repas par jour, et les demi-pensionnaires des repas de midi. Il s'agit de repas chauds préparés sur place par les sociétés titulaires des marchés de l'alimentation scolaire. Autrement dit, ils sont préparés dans les cuisines des établissements scolaires contenant des internats et des cantines comme énonce le guide de la gestion déléguée de la restauration scolaire (MENPS 2022a). Une large variété d'aliments est proposée aux enfants dans le cadre du programme de repas scolaires. Comme le montre les deux menus proposés par la DPE d'Al Jadida et celle d'Agadir en Annexe 8<sup>22</sup>, les bénéficiaires consomment des fruits et légumes, des légumineuses, des viandes rouges, du poulet, du lait, du poisson etc.

## Normes nutritionnelles

Selon MENPS (2022a), les enfants d'âge scolaire ont besoin de nutriments importants, comme les glucides (amidon, pains, ...) pour l'énergie, les protéines pour le renforcement des tissus cellulaires, le calcium pour la croissance et la solidité des os ainsi que le fer pour la production de globules rouges en plus grand nombre pendant les périodes de croissance rapide. Ces besoins nutritionnels varient selon le sexe et l'âge et se résument ainsi en besoin énergétiques, besoins en macronutriments (protéines, lipides, glucides) et en micronutriments (fer, calcium, vitamine D...). L'équilibre alimentaire ne se fait pas sur un seul repas mais d'un repas à un autre et sur plusieurs jours par une association d'aliments de valeurs nutritionnelles différentes, variées et complémentaires.

Ainsi pour garantir un bon équilibre alimentaire, il faut veiller à prendre trois repas principaux et une à deux collations. La ration alimentaire doit être répartie sur la journée comme suit :

- Petit déjeuner : 25 % de l'apport énergétique total (AET) ;
- Déjeuner : 40 % de AET ;
- Collation : 10 % de l'AET ;
- Dîner : 25 % de l'AET.

---

<sup>20</sup> [http://www.sgg.gov.ma/BO/AR/3111/2024/BO\\_7321\\_Ar.pdf](http://www.sgg.gov.ma/BO/AR/3111/2024/BO_7321_Ar.pdf) consulté le 09/08/2024

<sup>21</sup> Selon le décret n°2.24.475, les commissions provinciales des bourses sont composées du Gouverneur de la préfecture ou de la province en tant que président, du Directeur provincial de l'enseignement concerné, d'un représentant de l'autorité gouvernementale chargée des finances, d'un représentant de l'autorité gouvernementale chargée de la santé, d'un représentant de l'autorité gouvernementale chargée de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social, d'un représentant du conseil de la préfecture ou de la province et d'un représentant de l'Association des Parents d'Élèves.

<sup>22</sup> [Portail Marocain des Marchés Publics \(marchespublics.gov.ma\)](http://portail.marocain.des.marchespublics.gov.ma) consulté le 05/06/2023



Afin d'obtenir un menu équilibré, le milieu d'accueil doit prendre en compte ces éléments :

- Les recommandations nutritionnelles adaptées à l'âge de l'enfant ;
- Les modes de préparation et leurs intérêts nutritionnels ;
- La disponibilité des aliments en fonction des saisons (fruit/légumes) ;
- L'approvisionnement des denrées alimentaires, gestion des stocks, ...
- L'effectif et les compétences du personnel cuisinier ;
- L'équipement de la cuisine ;
- Le budget de l'alimentation.

Pour plus de détail sur la fréquence et la quantité de denrées alimentaires nécessaires à la consommation par les élèves bénéficiaires de la restauration selon les tranches d'âge, une consultation des directives diététiques et sanitaires pour la préparation des menus dans les cantines scolaires et les internats, préparées en collaboration avec le ministère de la santé et l'UNICEF en 2013 est nécessaire.<sup>23</sup> Le guide procédural de la gestion déléguée des cantines scolaires et des internats de l'enseignement public, publié en 2022, présente aussi des modèles à cet effet (Annexe 9).

## Approvisionnement de denrées alimentaires

Ce sont les sociétés titulaires des marchés qui approvisionnent les restaurants scolaires en denrées alimentaires. Les appels d'offres s'adressent aux entreprises privées et spécialisées dans la restauration collective au niveau national. S'agissant des critères suivis lors de la passation des marchés de l'AS, les maîtres d'ouvrages sont obligés de rester dans le cadre du décret relatif aux marchés publics de 2023. Selon ledit décret, la passation des marchés publics obéit aux principes suivants<sup>24</sup> : *la liberté d'accès aux marchés publics ; l'égalité de traitement des concurrents ; la garantie des droits des concurrents ; la transparence dans les choix du maître d'ouvrage. Elle obéit, également, au principe d'intégrité et aux principes de bonne gouvernance. Selon le même décret, le maître d'ouvrage prend en compte, lors de la passation des marchés publics, selon le cas, les dimensions économique, sociale, environnementale et écologique, les objectifs du développement durable, l'efficacité énergétique, la préservation des ressources hydriques, la valorisation du paysage architectural, la sauvegarde du patrimoine national et des monuments historiques et les exigences liées à la promotion de l'innovation et de la recherche et développement.* De plus, ledit décret a promu de la valeur ajoutée locale, en ayant offert une discrimination positive dans la passation des marchés aux petites et moyennes entreprises, aux coopératives, aux unions des coopératives et aux auto-entrepreneurs installés au Maroc.

Cependant, bien que le pays dispose d'une stratégie nationale de développement durable, et est impliqué dans la réalisation des OMD (PAM, 2019; Royaume du Maroc, 2020), le service de l'alimentation scolaire reste basé sur un modèle conventionnel et ne s'inscrit pas dans une réelle perspective de durabilité (Let's Food, 2022; Mounssif et Saidi, 2023). En effet, les CPS des marchés cadres de l'AS, avant et après son externalisation, ne tiennent pas suffisamment compte des dimensions environnementale, sociale, culturelle et territoriale. Ils n'exigent pas d'approvisionner les restaurants scolaires en produits locaux et biologiques, ni de lutter contre le gaspillage alimentaire ni d'utiliser les sources d'énergie renouvelable ou de recycler les restes. De plus, l'inclusion sociale des petits agriculteurs n'est pas une priorité (Mounssif et Saidi, 2023 ; Mounssif et al., 2024).

---

<sup>23</sup> [Guide Directive diététiques Scolaires.pdf \(sante.gov.ma\)](#) consulté le 07/07/2024

<sup>24</sup> [ROYAUME DU MAROC \(equipement.gov.ma\)](#) consulté le 29/06/2024



## Cadre juridique et évolution des politiques publiques

Le cadre juridique et les politiques publiques liées à l'AS sont en évolution constante pour répondre aux défis nutritionnels et éducatifs. La Constitution de 2011 reconnaît le droit à l'éducation et à la santé comme des droits fondamentaux<sup>25</sup>, ce qui inclut indirectement le droit à une alimentation adéquate pour les élèves. De plus, la Loi-cadre n° 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique du 9 août 2019<sup>26</sup> a consacré ses articles 3, 4, 6, 20 et 21 pour le développement d'un système équitable et efficace d'appui social à la scolarisation. L'agrandissement des structures d'accueil des internats et des cantines scolaires a été fixé comme objectif spécifique tout en améliorant les services rendus dans ces espaces. D'un autre côté, la politique nationale intégrée de la santé de l'enfant à l'horizon 2030<sup>27</sup>, en plus du programme national de nutrition<sup>28</sup> traitent la santé des enfants et intègrent des aspects de nutrition, ce qui peut avoir des implications sur les politiques d'AS. En effet, le gouvernement a mis en place le Programme d'AS visant à fournir des repas nutritifs aux élèves. Pour appuyer ce programme, une coopération a été établie entre 1978 et 2003 avec le Programme Alimentaire Mondiale d'alimentation scolaire (PAM, 2019). Un projet d'assistance technique allant du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 31 décembre 2013 fait suite à la demande du Gouvernement de mettre en place un partenariat visant à l'accompagner dans son processus de révision du programme d'AS. Toujours en vue d'améliorer l'efficacité du service et son impact sur les bénéficiaires, le MENPS l'a externalisé depuis septembre 2022. D'autre part, un arsenal juridique diversifié encadre l'AS au Maroc. Des décrets régissant le transport des denrées périssables<sup>29</sup>, la sécurité sanitaire des produits alimentaires<sup>30</sup>, les conserves alimentaires<sup>31</sup>, etc. De plus, un nombre important de notes et de correspondances ministérielles sont applicables.

## Coûts de mise en œuvre

Le coût total des services de restauration dans les internats et les cantines scolaires pour l'année scolaire 2022/2023 s'élevait à environ 1,8 Milliard de dirhams.<sup>32</sup>

---

<sup>25</sup> <https://www.chambredesrepresentants.ma/fr/la-constitution-du-royaume-du-maroc-2011> consulté le 13/07/2024

<sup>26</sup> [la-loi-cadre-17-51-fr-juillet-2022.pdf \(csefrs.ma\)](#) consulté le 29/06/2024

<sup>27</sup> [Politique nationale intégrée de la santé de l'enfant.pdf \(sante.gov.ma\)](#) consulté le 06/08/2024

<sup>28</sup> [Programme National de Nutrition.pdf \(sante.gov.ma\)](#) consulté le 03/06/2024

<sup>29</sup> Décret n°2-97-177 du 23 mars 99 relatif au transport des denrées périssables. BO N° 4682 du 15 Avril 1999.

<sup>30</sup> Décret n° 2-10-473 du 6 septembre 2011, pris par l'application de certaine disposition de la loi n° 28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires. BO N° 5984 du 6-10-2011.

<sup>31</sup> Arrêté *Viziriel* du 4 Novembre 1935 portant réglementation du commerce des tomates, fruits et légumes et de leurs conserves. BO N° 1206 du 6 décembre 1935, page 1362.

<sup>32</sup> [Le Ministère de l'Éducation révisé les critères d'octroi des bourses, des cantines et des internats \(lareleve.ma\)](#)

Tableau 4 : Coûts de mise en œuvre

Année scolaire	2022/2023
Nombre de bénéficiaires de l'AS	1 396 194 élèves
Coût moyen d'un repas	1,8 milliard de Dirhams au total soit 1 289.22 DH par enfant
Coût des matières premières	Inclus dans le montant total du marché de l'AS
Coûts salariaux	Inclus dans le montant de passation du marché
Participation des familles	Les repas scolaires au Maroc sont gratuits. En revanche, la note ministérielle n° 166 du 30 juillet 1983 relatif au règlement intérieur des établissements secondaires, stipule que l'élève non boursier a le droit de payer la valeur de la bourse (ou la moitié selon les cas) pour bénéficier des services de l'internat, à condition qu'une place lui soit disponible dans l'établissement et sans que cette dernière dépasse sa capacité d'accueil.
Budget du gouvernement par enfant et par repas <sup>33</sup>	20 Dirhams par élève pour 3 repas chaque jour. 10 Dirhams par jour pour un demi-pensionnaire (repas de midi)
Nombre de jours d'école par année académique	268 jours du 1 <sup>er</sup> septembre à mi-juillet de l'année suivante moins le total des jours des vacances de l'année. <sup>34</sup>
Nombre de jours d'AS par année académique	Dépend des jours d'école <sup>35</sup>

1 DH marocain = 0.10 dollars le 12 novembre 2024.

Il n'est pas aisé de fournir des informations exactes sur les coûts des repas scolaires dans le budget de l'éducation et par niveau de système scolaire, parce que l'année scolaire ne va pas en parallèle avec l'année financière. Or, le budget du MENPS était de 69 MMDH en 2023 contre 62,5 MMDH en 2022.<sup>36</sup>

Pour les bénéficiaires institutionnels, sociaux, économiques et/ou environnementaux par rapport aux coûts totaux de l'AS, hormis les travaux de Mounssif et Saidi (2023), l'ONDH (2019) et GCNF (2024), rares sont les études qui ont traité cette question ou au moins ont abordé l'une de ces dimensions. Néanmoins, en matière de bénéficiaires institutionnels, le Maroc a pu constituer un arsenal juridique dédié à l'AS (Mounssif et Saidi, 2023).

## Financement

En 1997, le Gouvernement marocain a repris la responsabilité de la gestion et du financement du programme de repas scolaires que le PAM appuyait depuis 1978 et qui visait la promotion de la scolarisation des enfants de moins de 15 ans en milieu rural (PAM, 2019). Depuis lors, le programme a été financé à travers les lois des finances et, plus précisément via un budget spécifique alloué annuellement au MENPS.<sup>37</sup> En fait, plus de 90 % de ce dernier est consacré aux AREF pour gérer l'enseignement au niveau régional.<sup>38</sup> Les crédits adjugés à l'AS sont inclus dans ce budget tout en se référant au nombre total des élèves boursiers dans chaque région. Le financement de l'AS provient alors des impôts généraux, et les familles des bénéficiaires ne

<sup>33</sup> Décret n° 2-19-333 du 7 août 2019 déterminant les types et montants des bourses pour les internats et cantines scolaires dans les établissements d'enseignement public ainsi que les conditions pour en bénéficier.

<sup>34</sup> Décision du MENPS n°011-22 du 28 juillet 2022 portant organisation de l'année scolaire 2022-2023. <https://www.men.gov.ma/Ar/Pages/ListeActualites.aspx> consulté le 29/06/2024

<sup>35</sup> Tant que les vacances scolaires ne dépassent pas 3 jours successifs, les élèves internes ont le droit de bénéficier de la restauration et du logement dans les internats.

<sup>36</sup> [PLF 2024 : le budget de l'Éducation nationale en hausse de 7% - Le Matin.ma](#) consulté le 06/08/2024

<sup>37</sup> La commémoration de la 8e journée africaine de l'alimentation scolaire (JAAS) tenue le 1<sup>er</sup> mars 2023 en République Fédérale Démocratique d'Éthiopie et au Royaume du Maroc a déclaré que : « *Les budgets nationaux continuent de représenter la principale source de financement des programmes de repas scolaires en Afrique, la part du financement national par rapport au financement des donateurs internationaux passant de 82% en 2020 à 85% en 2022 pour tous les niveaux de revenus* ». [42707-pr-8th ADSF Communiqué French 1March DIC WEBSITE.pdf \(au.int\)](#) consulté le 07/08/2024

<sup>38</sup> [Budget de l'enseignement. Quelle marge de manœuvre pour les académies ? - LesEco.ma](#) consulté le 07/08/2024

payent rien. Selon le nouveau Décret n°2.24.475 du 24 juillet 2024, modifiant et complétant le décret n°2.19.333 fixant les catégories et montants des bourses scolaires pour les internats et les cantines scolaires dans les établissements d'enseignement public ainsi que les conditions d'octroi, l'AS continuera d'être financée par le biais des lois financières.

La Banque mondiale a approuvé récemment un financement supplémentaire de 250 millions de dollars américains pour le Programme d'appui à l'éducation au Maroc, qui s'ajoute au programme initial de 500 millions de dollars approuvé en 2019.<sup>39</sup> Dans ce cadre, et vue le manque d'informations officielles sur les sources de financement de l'AS, il se peut que le gouvernement consacre une part de ces crédits pour financer ledit programme.

Par ailleurs, depuis 2009, un cadre de partenariat technique et financier regroupe le MENPS et un ensemble de partenaires internationaux pour appuyer la scolarisation des enfants et de réduire les inégalités territoriales d'accès à l'école.<sup>40</sup> Toutefois, et face à tous ces efforts déployés par le gouvernement marocain, la question de ciblage pose encore problème, et c'est dans cette perspective que le RSU a été créé dernièrement.

## Suivi et évaluation

Certes, le Maroc dispose d'un système et d'instances / institutions pour le suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme de repas scolaires. Le MENPS publie chaque année des recueils statistiques<sup>41</sup> et des indicateurs de l'éducation<sup>42</sup> dont ceux qui concernent l'AS. Le MENPS exploite aussi les rapports d'inspection et d'évaluation réalisés sur la mise en œuvre du service par ses inspecteurs provinciaux et régionaux des affaires financières. Certaines institutions sont également qualifiées pour évaluer la mise en œuvre du programme de repas scolaires, notamment l'Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, l'Inspection générale du MENPS et l'Observatoire national pour le développement humain. Ce dernier a réalisé, en 2019, une évaluation d'impact des programmes d'appui social à la scolarisation dont figure l'AS (ONDH, 2019). Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'AS au niveau des établissements, une étude a été réalisée par le bureau d'étude Firtep QUALITE en 2015 et s'inscrivait dans le cadre de la réalisation d'une mission portant sur un examen qualitatif et quantitatif de l'AS au sein des internats et cantines scolaires au niveau de 16 établissements scolaires répartis sur quatre directions provinciales différentes (Settat, Beni Mellal, Larache, Berkane).<sup>43</sup> En outre, une évaluation approfondie du Programme National de Repas Scolaires (NSMP) a été réalisée en 2015 par le PAM, en partenariat avec Mazars, un cabinet de conseil basé au Maroc.<sup>44</sup> Nonobstant, la plupart de ces évaluations ont révélé une performance du programme d'alimentation scolaire au Maroc insuffisante. Ceci est dû principalement :

- au manque de coordination interministérielle et entre les acteurs ;
- à la participation communautaire presque inexistante ;
- au manque de partenariats avec la société civile;

---

<sup>39</sup> [The World Bank Strengthens its Support to the Education Sector in Morocco](#) consulté le 09/08/2024

<sup>40</sup> [Le partenariat avec les bailleurs de fonds \(men.gov.ma\)](#) consulté le 07/08/2024

"Banque Mondiale (BM) ; Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) ; Banque Africaine de Développement (BAD) ; Union Européenne (UE) ; Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) ; Agence Française de Développement (AFD) ; Banque Européenne d'Investissement (BEI)".

<sup>41</sup> [Statistiques \(men.gov.ma\)](#) consulté le 26/07/2024

<sup>42</sup> [Indices du système pédagogique \(men.gov.ma\)](#) consulté le 10/07/2024

<sup>43</sup> [DAS2122.pdf \(men.gov.ma\)](#) consulté le 30/08/2024

<sup>44</sup> [Morocco - Capacity Development and Support for the National School Feeding Programme: Standard Project Report 2017 | socialprotection.org](#) consulté le 10/08/2024

- à la répartition géographique injuste des cantines qui ne couvre pas les zones les plus vulnérables;
- au manque d'actions liées à la sensibilisation des agents de cuisines vers une alimentation saine et durable ;
- à la non-connexion du programme de repas scolaires à l'agriculture locale et biologique.

## Leçons apprises et meilleures pratiques

Le Maroc a fait des progrès remarquables dans la mise en œuvre de son programme de repas scolaires. A cet effet, une nette amélioration a été enregistrée en ce qui concerne :

- l'égalité des chances d'accès à l'école ;
- la lutte contre l'abandon scolaire, notamment dans le primaire, et le décrochage en milieu rural ;
- la fréquentation des filles issues des familles nécessiteuses dans les zones rurales ;
- la sensibilisation des élèves à une alimentation saine et nutritive.

De plus, grâce à l'externalisation du service de l'AS, de nouveaux emplois ont été créés pour les femmes issues des milieux défavorisés, et ce malgré les conditions difficiles dans lesquelles elles travaillent (Mounssif et Saidi, 2023).

Par ailleurs, bien que de nombreux défis subsistent, des éléments clés du programme de repas scolaires au Maroc peuvent servir de modèle pour d'autres pays, en particulier dans des contextes similaires. Nous citons à cet égard :

- le ciblage des zones rurales et des enfants vulnérables;
- les repas scolaires gratuits;
- l'ouverture sur ses partenaires mondiaux et le secteur privé pour diversifier les sources de financement du programme et de bénéficier de leur expertise ;
- l'institutionnalisation du service de l'AS en l'incluant dans les programmes d'appui social, et en l'encadrant par une loi-cadre contraignante pour tous (la loi-cadre 51.17).

## Défis

Malgré les efforts déployés par le Maroc pour améliorer l'efficacité de son programme de repas scolaires, des défis persistent, notamment en ce qui concerne :

- l'accès équitable aux repas scolaires dans toutes les régions ;
- l'adaptation des menus aux besoins nutritionnels ;
- la coordination efficace entre les différents acteurs impliqués ;
- la planification financière ;
- l'avidité de certaines sociétés titulaires des marchés de l'AS cherchant à réaliser le maximum de profit au détriment de la santé des élèves ;
- l'alignement de l'alimentation scolaire aux dimensions de développement durable.

A cette fin, les objectifs dudit programme ne doivent pas s'arrêter à la lutte contre la déperdition scolaire et l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants. Ils doivent aller au-delà de ça, pour que le programme contribue à :

- atténuer les impacts sur l'environnement, en achetant des produits bio pour les restaurants scolaires, en interdisant l'utilisation du plastique, en réduisant l'utilisation des emballages, en recyclant les déchets, en minimisant les kilomètres alimentaires...
- l'inclusion sociale des vulnérables et l'ancrage culturel et territorial, en achetant les denrées alimentaires pour les restaurants scolaires auprès des petits agriculteurs locaux, en renforçant les liens sociaux entre ces derniers et les consommateurs finaux.

Pour cela, une promulgation d'une loi, au niveau central, obligeant les AREF à consacrer une partie de leurs budgets, dédiés à l'alimentation scolaire, pour l'achat d'aliments bio et locaux sera nécessaire et ce, à l'instar du Brésil et de la France (Mounssif et al., 2024). Le premier pays considéré comme pionnier dans l'alimentation scolaire a réglementé la connexion de ce service à l'agriculture bio et locale par une loi n° 11.947/2009. Cette loi a imposé à tous les Etats fédéraux de consacrer 30 % de leurs budgets dédiés à l'alimentation scolaire pour l'achat des produits bio et locaux auprès des petits agriculteurs (Foresti *et al.*, 2006 ; Kleine et Brightwell, 2015). Le deuxième pays a promulgué en 2018 la loi *EGalim* imposant ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, à la restauration collective publique (dont la restauration scolaire) de proposer au moins 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits bio (Morand et Maréchal, 2021).

## Remerciements

Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail. Un merci spécial à Mahmoud SEKTAOUI, inspecteur des affaires financières à la DPE d'Ouezzane, AREF de la Région Tanger-Tétouan-El Hoceima, qui a apporté ses connaissances et son expérience avec sincérité et dévouement pour enrichir cette publication scientifique.

## Ressources et base de données

- Berrada. 2007. « L'enseignement traditionnel et la structure traditionnelle au Maroc ». *Revue des Sciences de l'éducation*, n° 33 (mars), 24.
- RIVET D. 1979. « L'école et le colonialisme au Maroc, La politique de Lyouti au début des années vingt. » *Revue marocaine de la nouvelle culture 1979.p. 12* N° 12, (12, 3<sup>ème</sup> année).
- FAO. 1953. *SCHOOL FEEDING, Its Contribution to Child Nutrition*. Rome, Italy.
- Foresti, Loreni F, Rafael S Arantes, et Vinício Rossetto. 2006. « The Use of the Public Procurement Power to Promote the Development of Small Businesses: The Brazilian Experience ». "Il Procurement Conference of the Americas", Atlanta, GA, USA, from 31 October to 2 November 2005. [En ligne] [THE USE OF THE PURCHASING POWER OF THE STATE TO PROMOTE THE DEVELOPMENT OF SMALL BUSINESSES \(SBs\) – THE BRAZILIAN EXPERIENCE](https://www.ippa.org/) (ippa.org)
- [https://data.worldobesity.org/country/morocco-146/#data\\_prevalence](https://data.worldobesity.org/country/morocco-146/#data_prevalence) consulté le 30/09/2024
- <https://www.fao.org/3/cc0639en/cc0639en.pdf> consulté le 26/07/2024
- INE,. 2019. « Atlas territorial de l'abandon scolaire, analyse des parcours de la cohorte 2014-2018 et cartographie communale ». Rabat: Instance Nationale d'Evaluation du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique. [En ligne] [L'Atlas territorial de l'abandon scolaire \(csefrs.ma\)](https://www.csefrs.ma/)
- Kleine, Dorothea, et Maria Das Graças Brightwell. 2015. « Repoliticising and Scaling-up Ethical Consumption: Lessons from Public Procurement for School Meals in Brazil ». *Geoforum* 67 (décembre):135-47. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2015.08.016>.
- La loi n° 60-17, promulguée par le Dahir n°1-18-94, publiée au BO le 29 octobre 2018.
- [Le Projet de Loi relatif à la Formation Continue des salariés du secteur privé adopté par le Conseil du Gouvernement \(dfp.gov.ma\)](https://www.dfp.gov.ma/) consulté le 31/07/2024
- Let's Food. 2022. « Pour des cantines scolaires durables à Fès. état des lieux et recommandations ». France: Projet COOPALIM.
- Llorent-Bedmar, Vicente. 2014. « Educational Reforms in Morocco: Evolution and Current Status ». *International Education Studies* 7 (12): p95. <https://doi.org/10.5539/ies.v7n12p95>.
- M. M. Soussi. 1960. *Souss la savante*. Imprimerie Fedala. Mohammedia - Maroc. [En ligne] (en Arabe) [تحميل كتاب سوس العالمية - كتب PDF \(alarabimag.com\)](https://www.alarabimag.com/)

- MENFPESRS. 2021. *Correspondance n° 0769/21 du 27 juillet 2021, à propos de la délégation de la restauration scolaire afin d'améliorer le service de l'alimentation dans les internats et les cantines du secondaire collégial et qualifiant*. men.gov.ma.
- MENPS. 2022. « Correspondance n° 0466/22 du 20 mai 2022, concernant l'amélioration de la qualité de l'alimentation scolaire dans les cantines et les internats du secondaire par la généralisation du système de restauration ».
- MENPS. 2022a. *Guide procédural de la gestion déléguée des cantines scolaires et des internats de l'enseignement public*. <https://www.almoufide.com/2022/07/pdf.html> consulté le 03/08/2024
- mmc1.pdf (thelancet.com) consulté le 30/09/2024
- Morand, Pierre-Henri, et François Maréchal. 2021. « Achats responsables et achat local : théorie et enseignements des données ouvertes françaises ». 57 -ème colloque de l'ASRDLF Territoire(s) et Numérique. Avignon, France. hal-03392039. [En ligne] [Achats responsables et achat local: théorie et enseignements des données ouvertes françaises \(hal.science\)](https://hal.science/hal-03392039)
- Mounssif Abderrahim et Saidi Abdelmajid. 2023. « Restauration collective des établissements scolaires publics au Maroc : origine et tendances récentes ». In *Développement territorial durable et dynamiques sectorielles : défis et enjeux pour les acteurs*, 267-99. Publications de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Meknès, Série : Recherches et Etudes, N° 34/2023. Maroc. [En ligne]  [\(1\) \(PDF\) PUBLIC SCHOOL CATERING IN MOROCCO: ORIGIN AND RECENT TRENDS / RESTAURATION COLLECTIVE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS AU MAROC : ORIGINE ET TENDANCES RÉCENTES / PUBLIC SCHOOL CATERING IN MOROCCO: ORIGIN AND RECENT TRENDS \(researchgate.net\)](https://www.researchgate.net/publication/367844447)
- MOUNSSIF, A., SAIDI, A., SADGUI, R., & BOURHABA, O. (2024). Contribution du cadre réglementaire des marchés publics à la durabilité de la restauration scolaire: preuves tirées du cas de la Région Fès-Meknès. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 5(9), 451-474. <https://doi.org/10.5281/zenodo.13733121>
- Note ministérielle n° 166 du 30 juillet 1983 relative au règlement intérieur des établissements secondaires.
- ONDH. 2019. « Evaluation d'impact des programmes d'appui social à la scolarisation ». Maroc: Observatoire Nationale du Développement Humain. [En ligne] [Évaluation d'impact des programmes d'appui social à la scolarisation | Observatoire National du Développement Humain \(tcagency.ma\)](https://tcagency.ma/)
- PAM. 2019. « Plan stratégique de pays — Maroc (2019-2021) ». 68/70, 00148. Rome, Italie: PAM. [En ligne] [Plan stratégique de pays — Maroc \(2019-2021\) \(wfp.org\)](https://wfp.org/publications/plan-strategique-de-pays-maroc-2019-2021)
- R. Le Tourneau. 1949. « Fès avant le protectorat du Maroc, étude économique et sociale d'une ville de l'occident musulman ». Thèse de doctorat, Paris : Université de Paris, Faculté des Lettres. [En ligne] Université de Paris. Faculté des lettres. [Fès avant le protectorat, étude économique et sociale d'une ville de l'occident musulman, thèse pour le doctorat... par Roger Le Tourneau,... | Gallica \(bnf.fr\)](https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/BPT6k-1118317)
- Royaume du Maroc. 2020. « Examen National Volontaire de la mise en œuvre des ODD ». Maroc. [En ligne] [Rapport National 2020 sur la mise en œuvre par le Royaume du Maroc des Objectifs de Développement Durable \(hcp.ma\)](https://hcp.ma/)
- [Synthèse Stratégie SNFP2021 bis \(dfp.gov.ma\)](https://dfp.gov.ma/) consulté le 01/08/2024
- TAZI. 2000. *La Mosquée Al Qaraouiyyine, La Mosquée-Université de Fès. Histoire architecturale et intellectuelle*. [Rabat Maroc : 2ème édition, DAR NACHR AL MAARIFA](https://www.dar-nachr-al-maarifa.com/). [En ligne], (en Arabe) جامع القرويين عبد الهادي التازي : Free Download, Borrow, and Streaming : Internet Archive

## Contacts

Abderrahim MOUNSSIF [a.mounssif@edu.umi.ac.ma](mailto:a.mounssif@edu.umi.ac.ma)

Abdelmajid SAIDI [saidiabdelmajid@gmail.com](mailto:saidiabdelmajid@gmail.com)

## Citation

Mounssif, Abderrahim; Saidi, Abdelmajid; Sektaoui, Mahmoud; (2024) School Meals Case Study: Morocco [*Etude de cas sur l'alimentation scolaire: Maroc*]. Working Paper. London School of Hygiene & Tropical Medicine, London. DOI: <https://10.17037/PUBS.04674456>

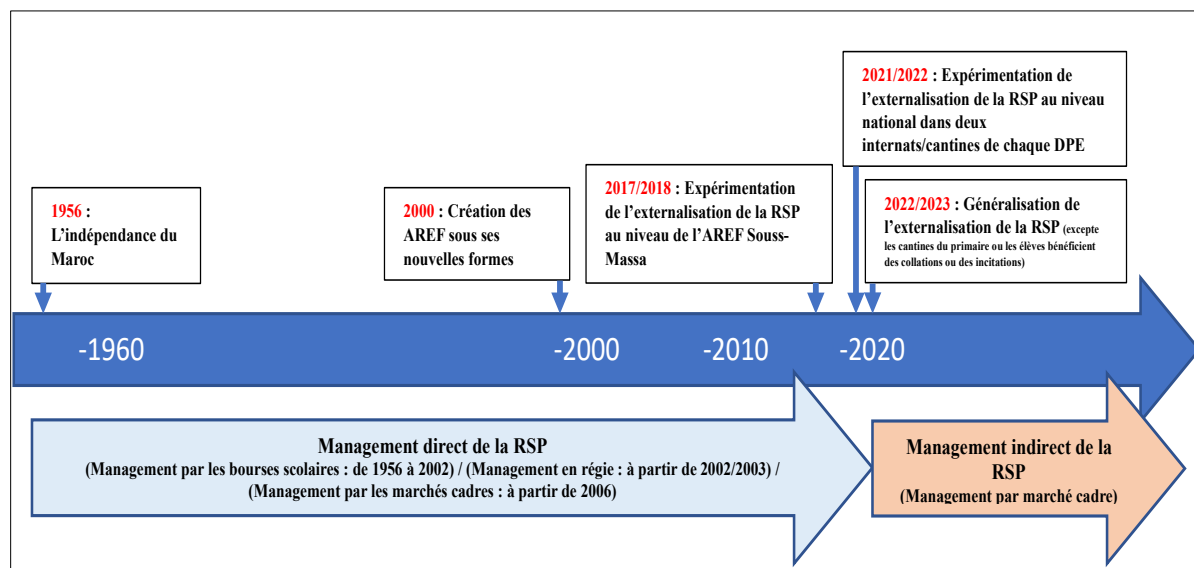


This work is licensed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License.



# Annexes

## Annexe 1 : Évolution du management de la RSP au Maroc après l'indépendance



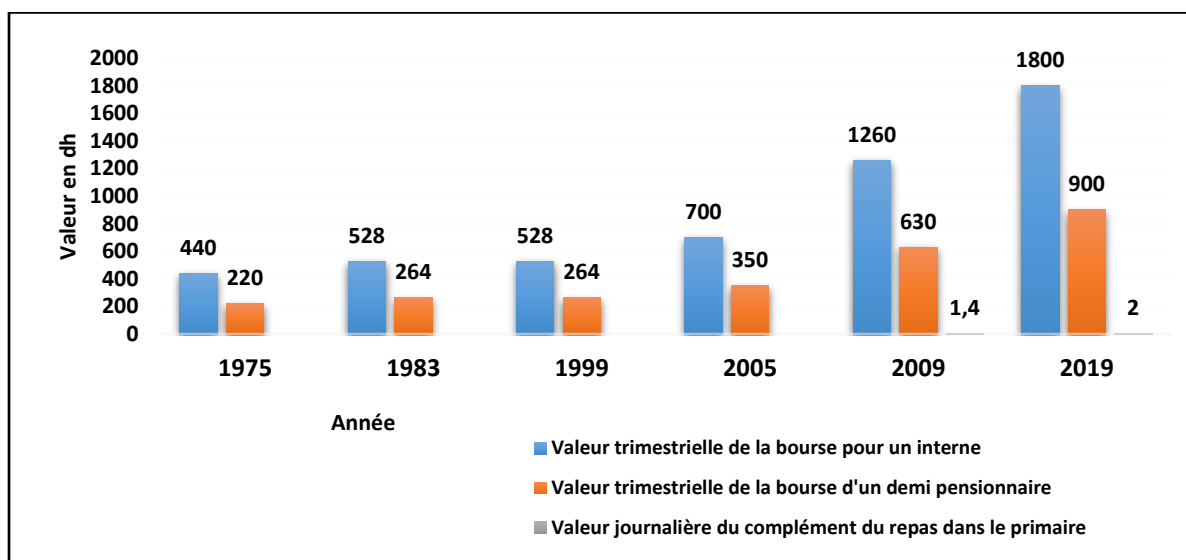
Source : Mounssif & Saidi (2023)

## Annexe 2 : Évolution des nombres d'internats et cantines scolaires au Maroc

Année	2007 /08	2009 /10	2011 /12	2013 /14	2014 /15	2015 /16	2016 /17	2017 /18	2018 /19	2019 /20	2020 /21	2021 /22	2022 /23	2023 /24
Internats	560	496	522	617	767	794	833	889	882	924	986	1028	1060	1088
Cantines (Primaires + collégiales)	5971	6118	6467	6899	6700	6307	6141	6037	6055	6011	5913	5853	5600	5647

Source : <https://www.men.gov.ma/ar/Pages/statistiques.aspx> consulté le 15/06/2023  
[Statistiques Education 2023-2024.pdf](#)

## Annexe 3 : Évolution des valeurs des bourses scolaires au Maroc (en dirhams)



Source : Mounssif & Saidi (2023), en nous basant sur les textes juridiques encadrant les bourses scolaires de 1975, 1983, 1999, 2005, 2009 et de 2019.

#### Annexe 4 : Evolution des effectifs des élèves et des établissements scolaires au Maroc

	Nombre d'élèves				Différence en %	Etablissements scolaires			
	2022/2023		2023/2024			2022/2023		2023/2024	
Préscolaire	931393		951596		+ 2.2 %	28818		30948	
	4683013		4606526			-1.6 %	12177		12367
Primaire	Public	Privé	Public	Privé	Public		Privé	Public	Privé
	3849133	833880	3765221	841305	8280		3897	8362	4005
Collégial	2062051		2153931		4.45 %	4247		4440	
	Public	Privé	Public	Privé		Public	Privé	Public	Privé
	1840393	221658	1918691	235240		2185	2062	2252	2188
Qualifiant	1186777		1243349		4.76 %	2716		2890	
	Public	Privé	Public	Privé		Public	Privé	Public	Privé
	1050535	136242	1096386	146963		1444	1272	1519	1371

Source : Auteurs, en nous basant sur indicateurs 2023-2024-num (men.gov.ma)

#### Annexe 5 : La formation continue au Maroc

Formation continue	Encadrée par	Objectifs
Secteur privé	La loi n° 60-17, promulguée par le Dahir n°1-18-94, publiée au bulletin officiel le 29 octobre 2018.	Cette loi s'inscrit dans le cadre de l'article 23 du Code du Travail marocain et vise à développer les qualifications et compétences des salariés, les adapter aux évolutions technologiques, et offrir une évolution sociale et professionnelle. <a href="#">Le Projet de Loi relatif à la Formation Continue des salariés du secteur privé adopté (dfp.gov.ma)</a> consulté le 31/07/2024
Fonctionnaires du MENPS	L'article n°39 de la loi-cadre n° 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.	Elle a pour but de développer leur savoir-faire et d'améliorer leur rendement. En plus, elle est obligatoire et fait partie des éléments d'évaluation de la performance et de la promotion professionnelle. <a href="#">la-loi-cadre-17-51-fr-juillet-2022.pdf (csefrs.ma)</a> consulté le 31/07/2024

En 2021, le Maroc a adopté une stratégie nationale de la formation professionnelle. Cela pour ouvrir de nouvelles perspectives d'accès à toutes les populations, notamment à celles du milieu rural et des quartiers défavorisés, aux anciens détenus, aux chômeurs non diplômés et aux travailleurs non-salariés. Elle vise la valorisation du capital humain, la contribution au développement durable du pays et particulièrement la consolidation de la cohésion sociale et territoriale. ([Synthèse Stratégie SNFP2021 bis \(dfp.gov.ma\)](#) consulté le 01/08/2024).

En 2021, le Maroc compte près de 2042 établissements de formation professionnelle. 328 mille stagiaires et 398 mille avec la formation résidentielle et alternée. 40 % des stagiaires sont des filles. Une hausse de la part des techniciens spécialisés a été enregistrée. ([Indicateurs 2023-2024-num \(men.gov.ma\)](#) consulté le 01/08/2024).

## Annexe 6 :

Encadré : Deux décennies d'amélioration de la santé et de la nutrition au Maroc

- Une baisse de la mortalité maternelle de près de 50% entre 2003 et 2010 et de 35% entre 2010 et 2018, avec des progrès plus importants dans les zones urbaines que rurales ;
- La mortalité néonatale a baissé de 38% mais représente encore 70% de la mortalité infantile qui a diminué de 27% entre 2011 et 2018 ;
- La réduction de certaines formes sévères de malnutrition chez les enfants telles que la kwashiorkor ou le marasme, le rachitisme carenciel et, plus récemment, la diminution des cas d'insuffisance pondérale et d'émaciation ;
- La prévalence de la carence en vitamine A est passée de 41% en 1996 à moins de 8% en 2019 et n'est plus un problème de santé publique dans le pays.

Source: [Stratégie nationale multisectorielle de nutrition Maroc VF.pdf.pdf \(unicef.org\)](#)

## Annexe 7 : Bénéficiaires et couverture de l'alimentation scolaire

Année scolaire	Cycle	2021-2022			2022-2023			2023-2024		
		Primaire	Collégial	Qualifiant	Primaire	Collégial	Qualifiant	Primaire	Collégial	Qualifiant
Restauration	Total	1 230 557	54 485		1 207 137	62 941		963 996 dont 904069 rural	76 619 dont 69161 rural	
	Filles	595 822	27 460		585 096	32 560		465 703 dont 436749 rural	41 374 dont 37442 rural	
Internes	Total	12 324	53 258	49 671	13 053	56 373	56 690	13 441 dont 13260 rural	61 203 dont 49196 rural	60 355 dont 26180 rural
	Filles	5 704	26 902	26 509	5 948	29 086	32 174	6 178 dont 6102 rural	32 149 dont 26182 rural	35 337 dont 15845 rural
Boursiers	Total	12 323	53 238	49 663	13 052	56 298	56 668	13 441 dont 13260 rural	61 182 dont 49181 rural	60 329 dont 26166 rural
	Filles	5 704	26 893	26 507	5 948	29 029	32 264	6 178 dont 6102 rural	32 140 dont 26176 rural	35 325 dont 15839 rural
Pourcentage d'enfants éligibles aux repas scolaires gratuits = $\Sigma$ des bénéficiaires de l'AS / $\Sigma$ des élèves de l'enseignement public (primaire + collégial + qualifiant)		1400295 / 66911667 = 20,93 %			1396194 / 6740061 = 20,71 %			1175614 / 6780298 = 17,34 %		

Source : Auteurs, en nous basant sur [Statistiques Education 2023-2024.pdf](#) consulté le 26/07/2024

## Annexe 8

### 1. Menu hebdomadaire proposé par la DPE d'El Jadida, Région de Casablanca-Settat

Jours	Petit-déjeuner	Déjeuner	Diner
<b>Lundi</b>	Café au lait ou thé Fromage Confiture Pain	Salade variée Viande Féculent Pain Fruit de saison	Harira Dattes Œufs dure pain Dessert
<b>Mardi</b>	Café au lait ou thé Huile d'olive Fromage Confiture Pain	Poulet Seffa Pain Fruit de saison	Riz en sauce Tranche de dinde ou Viande haché Dessert Pain
<b>Mercredi</b>	Café au lait ou thé Fromage Confiture Pain	Salade marocaine Poisson frais Féculent Fruit de saison ou boisson Pain	Pates en sauce Viande haché ou Tranche de dinde Dessert Pain
<b>Jeudi</b>	Café au lait ou thé Fromage Huile d'olive Pain	Salade variée Viande Pain Fuite de saison	Harira marocaine Dattes Œufs dure Pain Dessert
<b>Vendredi</b>	Café au lait ou thé Fromage Confiture Pain	Couscous avec viande ou poulet Lait fermenté ou Fuit de saison	Tranche de dinde ou Viande haché Vermicelle en sauce Dessert Pain
<b>Samedi</b>	Café au lait ou thé Fromage Huile d'olive Pain	Tranche de dinde Légumes ou Salade Varié Fuite de saison Pain	Fromage Pain Riz au lait Yaourt Dessert
<b>Dimanche</b>	Café au lait ou thé Fromage Confiture Pain	Salade marocaine Poisson frai Féculent Fruit de saison Pain	Thé Viande haché ou Tranche de dinde Légumes Dessert Pain

Source : Portail Marocain des Marchés Publics (marchespublics.gov.ma)

2. Menu hebdomadaire proposé par la DPE d'Agadir, AREF de la Région Souss Massa

Jours	P. Déjeuner	Déjeuner	Dîner
<b>Lundi</b>	Café Au Lait Confiture Huile d'olive Œuf dur Pain	Salade Variée Poulet rôtis en sauce + pomme de terre frites. Haricots Sec en sauce Fruit de saison + Pain	Semoule d'orge au lait + dattes Boulette de viande hachée en sauce + petit pois Riz bouilli + Petit lait + Pain
<b>Mardi</b>	Petit pain au chocolat Café Au Lait Fromage Huile d'olive Pain	Salade Variée Viande en sauce avec pruneaux et œuf dur. Lentille en sauce Fruit de saison + yaourt Pain	Harira marocaine Steak de Dinde. Gratin de pomme de terre au fromage + Dattes Pain Thé à la menthe
<b>Mercredi</b>	Café Au Lait Confiture Petit pain au chocolat Huile d'olive Pain	Salade Variée Friture de poisson Sauce tomate Haricots Sec en sauce Fruit de saison Pain	Pates en sauce Fricassée de volaille Pomme de terre frites Pâtisserie flan Thé à la menthe Pain
<b>Jeudi</b>	Café Au Lait Œuf dur Huile d'olive Confiture Pain	Salade Variée Poulet rôtis en sauce Vermicelle Seffa au sucre glacé et cannelle Fruit de saison + Raibi Pain	Purée de fève ou Harira marocaine + dattes Nugget Pomme de terre (frites) Yaourt Pain
<b>Vendredi</b>	Café Au Lait Beurre Confiture Huile d'olive Pain	Viande en sauce Couscous aux légumes Leben Fruit de saison Pain	Semoule d'orge au lait Escalope de dinde. Gratin de pomme de terre au fromage + Yaourt Pain
<b>Samedi</b>	Café Au Lait Confiture Huile d'olive Fromage Pain	Salade Variée Brochettes de dinde Riz oriental ou paella Pois-chiche en sauce Fruit de saison Pain	Pates à la sauce Nugget Pomme de terre frites Fruit de saison Thé à la menthe Pain
<b>Dimanche</b>	Café Au Lait Huile d'olive Confiture Huile d'olive Pain	Salade Variée + Emincé de viande en sauce + Pomme de terre à la marocaine + olive vert + Purée de lentille rouge épluché + Fruit de saison + Pain	Pates au lait Pâtisserie flan œuf dur + fromage Yaourt Pain

Source : Portail Marocain des Marchés Publics (marchespublics.gov.ma)

**Annexe 9** : Exemple de tableau de grammage et fréquence de consommation des aliments recommandés pour les bénéficiaires des cantines scolaires et internats au Maroc.

*N.A* : Les quantités de ces aliments correspondent au grammage après cuisson, si besoin, en déduit la quantité avant cuisson.

Aliments	Fréquence	Quantité par ration et par âge		
		4-8 ans	9-13 ans	14-18 ans
<b>Fruits et légumes</b>				
Légumes	2 à 3 fois/Jour	100-150 g	150-200 g	200-250 g
Fruits	2 fois/Jour	150 g	200 g	250 g
<b>Viandes, poisson et œufs</b>				
Viande de bœuf	4 fois	40-50 g	60-70 g	80-120 g
Volaille	4 fois	40-50 g	60-70 g	80-120 g
Poisson	4 fois	40-50 g	60-70 g	80-120 g
Œuf	2 fois	1 unité	2 unités	2 unités
<b>Féculents</b>				
Pain ou substituant	4 fois/Jour	60 g	100 g	100-150 g
Pomme de terre	2 fois/semaine	150 g	200 g	250-300 g
Légumes secs	2 fois/semaine	75 g	150 g	240 g
Riz ou pâtes	2 fois/semaine	150 g	180 g	240 g
Couscous	1 fois/semaine	150 g	200 g	300 g
<b>Lait et produits laitiers</b>				
Lait	2 fois/Jour	150 ml	250 ml	250 ml
Yaourt	1 à 2 fois/Jour	110 g	110 g	110 g
Fromage	1 fois/Jour	20 g (1 portion)	40 g (2 portions)	40 g (2 portions)
<b>Corps gras</b>				
Beurre cru	3 fois/semaine	10 g	15 g	20 g
Huile d'olive crue	4 fois/semaine	10 g	15 g	20 g
Huile pour cuisson	2 fois/semaine	10 g	15 g	20 g

Source : MENPS (2022). « Guide procédural de la gestion déléguée des cantines scolaires et des internats de l'enseignement public ». <https://www.almoufide.com/2022/07/pdf.html> consulté le 03/08/2024.